

Luxembourg, le 5 octobre 2005

**Monsieur François Biltgen
Ministre du Travail et de l'Emploi
26, rue Zithe
L-2939 Luxembourg**

N.Réf. BJO/TSA

Objet: Avenant IV à la convention collective du travail pour le bâtiment conclu entre les syndicats OGB-L, d'une part et LCGB, d'autre part, et la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil et le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, d'autre part. (2945BJO)

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre du 27 avril 2005, j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre de Commerce, après consultation des milieux professionnels intéressés, émet un avis favorable quant à la déclaration d'obligation générale de l'avenant IV à la convention collective de travail pour le bâtiment mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michel Wurth
Président